



Problème remboursement A.H.

Par gmartin

notre fils est dcd en mai dernier, il ne possédait que peu de choses, il vivait dans une chambre de 20 m², avait un lit une armoire, une chaise une table et une armoire, il touchait l'allocation adulte handicapé. Nous nous en occupions dès qu'il en avait besoin. Il était divorcé et avait une fille de 15 ans. Lors de son décès, nous avons vidé son logement et avons tout mis à la décharge car rien de bon n'était récupérable. Nous avons utilisé son allocation adulte handicapé pour payer une partie de son inhumation. Man ex belle fille me réclame aujourd'hui, au nom de sa fille cette somme, que nous n'avons plus. Que dois je faire.

Merci de vos conseils.